

2M2L

Société par Actions Simplifiée au capital de 195.189 euros
Siège social : 440 Route du Mollard Bourcier – 38140 RIVES
994 787 018 RCS GRENOBLE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS A CARACTERE EXTRAORDINAIRE

DE L'ACTIONNAIRE UNIQUE PRISES PAR ACTE SOUS SEING PRIVE

EN DATE DU 21 JANVIER 2026

-
- Modification de la date de clôture de l'exercice social,
 - Modification corrélative de l'article 21 des statuts de la Société,
 - Pouvoirs pour formalités.
-

PREMIERE DECISION

L'Actionnaire unique décide de fixer la date de clôture de l'exercice social au 31 janvier de chaque année, en lieu et place du 31 décembre, de sorte que l'exercice social en cours ouvert le 10 décembre 2025 - date de l'immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés - prendra fin le 31 janvier 2026 et aura une durée exceptionnelle de un (1) mois et vingt-deux (22) jours.

DEUXIEME DECISION

L'Actionnaire unique, en conséquence de la décision qui précède, décide de modifier l'article 21 « EXERCICE SOCIAL » des statuts, lequel est supprimé et remplacé par la rédaction suivante :

« Article 21 – EXERCICE SOCIAL

Chaque exercice social à une durée de douze (12) mois, qui commence le 1^{er} février et se termine le 31 janvier de l'année suivant.

Par exception, le premier exercice social débutera à compter de l'immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés et prendra fin le 31 janvier 2026. »

TROISIEME DECISION

L'Actionnaire unique décide de conférer tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir toutes formalités légales.

Les présentes ont été signées sous forme électronique conformément à la réglementation européenne et française en vigueur, notamment au règlement (UE) n°910/2014 du Parlement européen et du Conseil en date du 23 juillet 2014 et des articles 1366 et suivants du Code civil.

Monsieur Maximilien DURAND

DocuSigned by:

997BB03F24C648B...